

RÉPONSES

L'indemnité de nos députés. (IX, V, 942.)—

Le 17 décembre 1792, s'ouvrait à Québec, dans l'ancien palais épiscopal, érigé au haut de la côte La Montagne, la première session du premier parlement de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Ce parlement eut quatre sessions. Pendant ce premier parlement nos députés ne reçurent pas un sou d'indemnité. Ils furent même obligés de payer leurs dépenses de voyages ! L'un d'eux, le député de Gaspé, avait 330 lieues à parcourir pour se rendre au siège du gouvernement. Il ne pouvait faire ce trajet en moins de quinze à dix-sept jours.

On comprend que ce système avait de très graves inconvénients. Le temps que les députés passaient à Québec (1) leur faisait négliger leurs affaires, et cela sans aucune rétribution. Aussi, aux élections pour le deuxième parlement, sur les cinquante députés qu'avait compté le premier parlement quatorze seulement revinrent en Chambre. Quelques-uns des trente-six autres avaient été rejetés par le peuple mais la plupart avaient refusé de briguer de nouveau les suffrages populaires.

A la troisième session de ce deuxième parlement, en 1799, la Chambre s'occupa quelque peu de l'indemnité de ses membres. M. Papineau proposa à la Chambre d'Assemblée d'examiner s'il ne serait pas à propos d'accorder une indemnité à l'orateur et aux députés pour leurs frais de voyages et la perte de leur temps. La grande majorité des députés repoussèrent cette suggestion avec indignation.

(1) La session de 1793-94 dura près de six mois.